

# LE MADAWASKA

La Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 19 SEPTEMBRE 1918

G.-E. DION, Administrateur

## Choses du Terroir.

### La "messe de minuit" à la campagne

par Noel Negabamat

*J'aime les anciennes coutumes,  
Les vieux amis, le bon vieux temps  
Qui s'épanouit dans les brumes  
Ou dans les rafales des vents  
J'aime aussi la voix du passé  
Sait que fuissant elle s'élève  
Ou bien que comme dans un rêve  
Le son m'en paraisse effacé...*

Amis lecteurs du Madawaska vous a-t-il jamais été donné d'assister à une messe de minuit dans une de nos belles et bonnes campagnes canadiennes.....

Il est vrai que dans les villes, sous les splendides toutes des basiliques et des cathédrales, on l'on déploie une grande pompe, ou les milliers de lumières brillent à l'entour du berceau de l'Enfant Dieu, ou les puissantes harmonies des orgues et les douces mélodies des voix vous captivent et vous charment, il y a aussi de belles messes de minuit, mais pour moi rien n'est comparable au plaisir d'entendre une messe de minuit à la campagne.

Partout sur notre route, on peut contempler les blanches neiges des champs et les frimas argentés que la lune et les étoiles éclairent de mille couleurs lumineuses.... En arrivant au "faubourg" on entend les joyeuses envolées de la petite cloche de l'humble petit temple, qui se mêlent aux notes argentines des grelots... mais un si beau spectacle ne saurait être comparé à celui de l'intérieur de l'auguste petit temple....

Vos yeux sont éblouis par les vives lumières des flambeaux de l'humble crèche, vrai berceau de Bethléem, où repose paisiblement le doux petit Enfant-Jésus tout rose revêtu de lin et de dentelles... De plus grosses lampes à pétroles versent leurs rouges lumières sur l'humble paille de la crèche.... Quelques petites épinettes et quelques petites

fleurs fanées... voilà toute la décoration de l'humble crèche... L'air tout revêt un cachet de réalité... de vérité... C'est la tranquillité... la simplicité... la paix... qui devait régner au hameau de Bethléem cette mémorable nuit de la nativité.

Minuit... un dernier coup de cloche... et la messe commence... L'humble pasteur, à la chevelure d'argent gravit les degrés de l'autel... Soudain la voix rude et juste du "Maître Chantre" entonne le beau cantique d'Adolphe Adam... "Minuit chrétien" c'est l'heure solennelle "Où l'homme Dieu descendit jusqu'à nous..."

Après l'Évangile les "enfants de chœur" aux voix pures et naïves entonnent! "Catherbergers, assemblons-nous, allons voir le messie..." Puis vient l'Agnus Dei....

Les hommes... puis les femmes se dirigent à la sainte-Table, ou le prêtre distribue à leurs cœurs le petit enfant rose descendu du ciel pour apporter ici bas sur cette terre, la paix aux hommes de bonne volonté....

Vient ensuite la messe de l'aurore... Là les cantiques joyeux se succèdent encore...

"Nouvelle agréable, un Sauveur enfant nous est né"... "Il est né le divin Enfant"... "Les anges dans nos campagnes"

Après la messe, de retour au foyer, on termine la fête par un magistral reveillon, de délicieux croquignoles et d'excellentes tourtières.

NOEL NEGABAMAT

## Souvenir....!

Un unge au ciel....  
Sur la tombe de Willie....

*Quand on est jeune comme à ton âge  
Le dernier jour est le plus beau....*

Ce matin vers les huit-heures, une chère petite âme... une de celles qu'on aurait voulu garder au prix de tous les sacrifices, de toutes les peines, s'est envolée dans le sein de son auguste Créateur... Tels les anges du bon Dieu frolant la terre de leurs blanches ailes et trouvant l'atmosphère trop lourde, remontent bien vite aux sources pures de la grande éternité...

Ainsi nous parut notre cher petit Willie encore dans la fleur de ses dix-ans, bien doué

de tous les avantages intérieurs et extérieurs — nature aimante et expressive — petite intelligence ouverte se faisant remarquer par ses petits raisonnements très justes en un mot laissant à toute sa famille un souvenir... et un regret...

O, cher petit Willie Dieu ne t'avait donc que prêté à la terre...! trois jours de maladie... puis celui qui faisait notre bonheur... notre joie... notre espérance... n'est plus... Oui, ce petit frère... il est encore... plus beau et plus

charmant, qu'auparavant... Il est revêtu d'un beau petit manteau de lumière... il a le front ceint d'une petite couronne de roses... et le petit Jésus qu'il venait de recevoir dans son cœur pour la première fois l'amuse et le console.

Ta belle âme petit frère, plus pure que le lys de nos champs... plus pure que la blanche neige... plus pure que le cristal de l'eau... vite franchi les degrés célestes... Là elle est la gloire de tes bons parents....

O petit ange, prie bien le grand Dieu pour nous... Dis lui que nous aussi ta maman, ton papa... tes frères et sœurs tous nous voulons aller partager la gloire de son beau paradis sois content et heureux car quand on est pure comme à ton âge le dernier jour est le plus beau....

JEAN DU QUÉBEC

## "En France"

-18 août 1918

"Le Madawaska",  
Edmundston, N. B.  
Canada.

Monsieur le Rédacteur,  
Depuis assez longtemps j'avais l'intention de vous adresser quelques lignes, pour vous prouver que nous sommes encore bien vivants et nous sommes encore occupés de nos assez nombreuses occupations, m'en ont empêché. Cependant je ne peux laisser passer ce jour sans venir m'entretenir quelques instants avec vous.

Depuis ma dernière lettre plusieurs événements se sont accomplis. Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort du Lieutenant Melanson, la disparition du Lieutenant A. J. Cyr, la mort du soldat B. Daigle, et celle du soldat Phélicien Roy, les blessures des soldats Forest, Pothier et autres, tous du 165ième Bn., Acadiens d'Outre Mer. Nous avons vu la grande Offensive Allemande qui pour un temps menaçait sérieusement Amiens et Paris. Puis la contre offensive Alliée, dans laquelle nos Canadiens figurent avec tant d'avantage, qui mit les armées allemandes en pleine déroute, que nos vaillants soldats refoulent encore, et par laquelle plus de 150 villages ont été libérés, quantité de butin fait et plus de 70 mille prisonniers pris. And last but not the least, nous avons vu les Américains recevoir leur baptême de feu en vrais Canadiens et former leur première armée.

Je n'ai cependant pas pris la plume pour vous parler de ces choses, mais bien pour vous dire un mot de la fête d'aujourd'hui. La population civile l'avait célébrée jeudi, mais pour nous de l'armée, elle avait été renvoyée au dimanche, pour ne pas intervenir avec notre production incessante et dont le besoin est si grand, de ce temps-ci. Pour avoir été remise elle n'en a pas été moins belle. On m'assure que ce jour restera à jamais mémorable dans le petit village de X....

Oui, M. le Rédacteur, nous avons essayé de célébrer l'Assomption dignement et nous y avons été aidés par la température même. Les nuages menaçant d'hier avaient fui et il faisait bien beau. La petite chapelle avait revêtu ses parures les plus belles et quand la fanfare de notre 47ième Compagnie, qui

**Voulez-vous aider a terminer la GUERRE ?**

**SOUSCRIVEZ A L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE !**

sortait pour la première fois, s'est mise de la partie, nous avons bien vu que le 165ième ressuscitait et nous avons été transportés CHEZ NOUS.

Le sermon donné par le Rév. J. Pirot fut très au point et fort goûté. Mais le clon de cette cérémonie fut l'Ave Maria St-Illa, chanté avec un entrain admirable et au doux accompagnement de la fanfare.

Le Chapelain nous a fait un tableau très vivace de la piété, de la ferveur et de la foi des soldats des tranchées, au moment de la bataille, mais je doute fort si elles peuvent surpasser celles dont nos Acadiens ont donné preuve, aujourd'hui. Oui, nous avons revécu ces heures heureuses de la célébration de l'Assomption, chez nous. La chapelle était de beaucoup trop petite pour contenir les Acadiens d'ici et ceux accourus pour assister à cette fête, mais il faisait bon de voir le recueillement des nombreuses têtes inclinées et découvertes qui n'avaient pu trouver place audehors, offrant leurs humbles hommages à leurs Mère du Ciel.

Vous pouvez donc voir, M. le Rédacteur, que malgré la distance nos âmes et nos cœurs, tout en s'élevant vers Elle se sont aussi envolés vers la Patrie terrestre. Ces retours sur nous-mêmes sont bons et salutaires. Nous avons puisé aujourd'hui, une nouvelle force, un nouveau courage, pour supporter les fatigues et les ennuis de notre état, et c'est grâce à Marie si nous osons envisager l'avenir avec plus d'espérance qu jamais.

Le Chapelain nous a dit aussi que la France ne peut périr parce que Marie l'aime beaucoup comme Elle le prouve tous les jours et moi j'ajoute que si la France ne peut périr, le peuple qui a choisi l'Assomption pour Fête Nationale, et qui la célèbre avec autant de foi d'enthousiasme et de piété, vivra éternellement.

Daignez me croire,  
comme toujours  
666717 O. R. Sgt  
J. A. Charest

PAS DE VIVRES A GASPILLER.

Le fait que les restrictions sur la consommation du bacon et autres produits du porc ont été suspendus pour le moment; ne signifie pas que le besoin ne se fait plus sentir pour des vivres. Le fait est qu'il n'y a pas une once de trop de vivres dans le monde entier, et il est absolument nécessaire d'économiser toutes les substances alimentaires qui peuvent être exportées outremer. Tout relâchement de restrictions telles que celles dans le cas du lard ne justifie personne de croire qu'on peut se permettre des extravagances dans la consommation des vivres.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL  
SUCCURSALES DANS LA PROVINCE :

Caraquet,	M. P. E. Moreault,	Gerant
Bathurst,	A. Alain,	Gerant
Edmundston,	F. H. Bourgoin	Gerant
Moncton,	J. E. St-André,	Gerant
Norton,	A. C. L. Hastings,	Gerant
St-John,	D. W. Harper,	Gerant

1o—Vous pouvez déposer vos argents toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

2o—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

3o—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne. Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

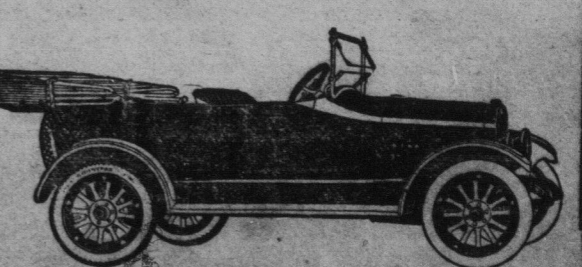
## "Gray Dort" LA MARQUE de la QUALITE

Lorsque vous voyez cet emblème, vous trouvez un char qui donne une satisfaction continue aux amateurs d'automobiles. Prenez des informations avant d'acheter un char. Le "Gray Dort" représente 60 années d'expérience dans la construction de voitures et d'automobiles.

N'achetez pas d'automobile avant de vous rendre compte des services qu'elle est à même de vous rendre aux moments opportuns.

Le moment ne sera jamais plus propice que maintenant pour acheter une automobile. Les automobiles étaient, il y a un an, à leur prix le plus bas—elles n'atteindront jamais un plus bas prix. La cherté des matériaux et de la main d'œuvre, qui est une cause directe de la guerre, sera maintenue pendant des années après la fin des hostilités. C'est donc le moment le plus propice pour acheter une automobile—et la voiture la plus avantageuse, pour le public en général, est sans contredit la

## "GRAY DORT"



LIVRAISON IMMEDIATE  
JOS. N. THIBAUT,  
Edmundston, N. B.

Pour vous mesdames

TRISTESSES ET SOURIRES

L'avez-vous vue la gracieuse page de François Coppée, intitulée Souvenir Filial ?

« Dans les plus lointaines profondeurs de ma mémoire, écrit-il, le visage bien aimé de ma mère ne m'apparaît que déjà touché par l'âge. Ceux qui ont connu leur mère jeune et belle éprouvent-ils une douceur particulière à se la rappeler ainsi ? Je ne sais. Pour tant, selon moi, ceux là sont privilégiés dont les premiers virent, penchés sur leur berceau, un front marqué par la fatigue de vivre, et à qui leur mère sembla toujours une vieille mère. Le souvenir qu'ils gardent d'elle est, sinon plus cher, du moins plus sacré, et ce que la vieillesse a de vénérable s'y ajoute à ce que la maternité a d'auguste. »

Ces lignes doivent peser comme une anathème sur les épaules nues de beaucoup de nos mères de famille d'aujourd'hui, et leurs petits enfants sont déjà marqués au front de la tristesse qui enveloppera, dans le plus tard, leur SOUVENIR FILIAL à eux.

J'ai pu écrire moi-même autre fois : « De toutes choses grandes et belles de cette vie, de tous les plaisirs chèrement acquis, de toutes les ambitions généreuses, de tout l'amour, de tous les sacrifices, de tous les dévouements dont la terre fut témoin, de tout ce qui est grand, il n'y a rien de plus noble, de plus doux, de plus désintéressé, de plus saint que la maternité. »

« La femme attend cet événement avec une émotion qu'aucune plume ne saurait exprimer : il y a des choses, des sentiments, des ex-tases que le langage est impuissant à traduire : le bonheur de la maternité en est là... »

Vains mots que ce gaspillage d'encre aujourd'hui qu'on a peur des berceaux, qu'on en limite le nombre, qu'on se joue du titre de mère ! Où s'en va l'amour de la maternité, où sont les visages qui s'honorait d'en porter les rides précoces, les sublimes fatigues ?

Nous parlons pour la masse, nous nous adressons au groupe immense des femmes, des mères de familles modernes, s'imaginant tenir le haut du pavé parce qu'elles inaugurent une manière de vivre pleine de licence, de manques de modestie, — de libertinage

me jeune encore, de belle taille, brode, dans chacun de leur petit lit blanc, trois fillettes à tête brune. Après avoir posé ses lèvres sur les fronts d'ange, elle s'éloigne. Mais de leurs oreillers, les trois enfants peuvent encore apercevoir leur mère dans le boudoir d'en face, coude ou broder sous la lampe ; tandis que le père, homme plus âgé, verres sur le nez, lit à haute voix, pour la mère, qui veille sur des berceaux, un des rares quotidiens de l'époque — La Minerve.

Certes, ces tableaux sont bien loin — et bien changés ! Il y a beau temps que les mamans ne brodent plus sous les lampes le soir, et que les papas ne sont plus assis au coin du feu, à la même heure lisant La Minerve ? Le gaz est venu depuis, l'électricité a établi son empire et tout a marché par elle semble-t-il mœurs et monde. C'est emportés désormais brûlés comme par une fièvre, une fièvre délirante qui tue plus tôt son homme, que nous vivons.

Nous sommes si pressés de vivre, de marcher, d'arriver, que — vous le savez — nous ne prenons plus le temps de nous vêtir.

Ah ! grand Dieu ! la mode ! Faut-il nous y arrêter en passant ? Faut-il la toucher légèrement du bout de la plume — de peur d'en médire trop ?... C'est la première fois en notre pays, croyons-nous, que l'Église est obligée d'élever la voix sur ce chapitre : — c'est dire que nous sommes très avancés.

La mode, la fénésie de suivre la dernière mode est née chez nous du jeter de la poudre aux yeux, de la soif du clinquant, de l'amour du luxe patron né en partie par le parvenu qui veut l'importer sur le voisin. Quéteux d'hier, il veut briller fleurir aujourd'hui, et quand, de la stéorie de son automobile il nous a étourdis, quand de ses pneus attachés à des chars de trois à cinq mille dollars, il nous a ébloués, il se croit un monarque ! Lui et ses pareils sont capables de mener des trains de seigneurs, ils font avec l'argent et nous saluent à peine en passant : il se croient des personnes de qualité !

Comme si la naissance ne mettait pas son cachet sur chaque visage ! et ce cachet ne saurait tromper que les ignorants.

Nous savons que les fourrures, les soies, les oiseaux du paradis, les bijoux de Madame. Une Telle coûtent deux à trois mille dollars ; ce là la classe ! elle une grande dame ?

La Commission des Vivres du Canada dit :

Lorsque M. Herbert Hoover a adressé la parole au Consumers Council récemment aux bureaux du ministère des Vivres d'Angleterre, à Londres, Angleterre, il a signalé le fait que la concurrence entre les nations alliées dans les achats d'approvisionnement alimentaires sur le continent américain avait été arrêtée. C'est cette concurrence qui a largement contribué à l'augmentation des prix des denrées en Canada et aux États-Unis et ces prix auraient continué certainement à augmenter si ce n'eût été l'intervention du Ministère des Vivres d'Angleterre, de l'Administration des Vivres des États-Unis et de la Commission des Vivres du Canada qui ont organisé un système d'achat au pluriel d'approvisionnement de vivre pour les alliés de façon à éliminer la concurrence chez les acheteurs pour les alliés. Dans l'organisation de ce système, la Commission des Vivres du Canada a pris une part importante.

Mais bien que la concurrence dans les achats des approvisionnements de vivres pour l'exportation outremer n'existe plus, le coût de production des produits agricoles de tout genre est très élevé et c'est ce qui explique, dans une large mesure les prix élevés qui ont été rendus nécessaires afin de maintenir et d'augmenter la production en dépit des circonstances adverses causées par la guerre. Le point le plus important consiste à stimuler l'ardeur de la production, et il ne faut pas compter sur la possibilité de la réduction d'approvisionnement, à cause de l'immense quantité dont on a besoin outremer, de même qu'à cause du fait que les alliés comptent sur l'Amérique du Nord pour leur fournir des vivres, de même de l'importance au point de vue militaire et au point de vue économique de se ménager des réserves considérables, tant ici qu'à l'étranger.

Tel que l'a dit M. Hoover, le mécontentement au sujet des Vivres n'est qu'une bagatelle comparé au mécontentement provoqué par la faim, ce qui aurait pu nous arriver si ce n'eût été que la Providence nous a placés de ce côté de l'atlantique. La Commission des Vivres du Canada, au moyen de son contrôle de licences sur les marchands de produits alimentaires et par ses règlements s'appliquant aux "marchands" de substances alimentaires; a accompli beaucoup jusqu'ici dans le gros et en empêchant certaines pratiques commerciales qui ont été dans le passé au désavantage du producteur de même que du consommateur. La Commission des Vivres demande au peuple du Canada de secondier ses efforts en vue de maintenir les prix à un niveau aussi bas que peut le permettre l'obligation de fournir des vivres dont les alliés ont besoin. On peut parvenir à ce but en étudiant le problème des vivres dans toutes ses phases d'une façon intelligente.

ON MANGE PLUS DE POISSON

Neuf représentants de ma chaudière de poisson en gros d'Ontario, ont vendu 8 500 000 livres de poisson pendant les cinq premiers mois de 1918 comparé à 5 000 000 de livres pendant la période correspondante de 1917. La consommation du poisson de mer dans l'Ontario a augmenté d'environ 200 pour cent ; dans l'Ouest du Canada, de 100 pour cent et dans Québec, de 25 pour cent. La moyenne de l'augmentation dans tout le Canada a été de 50 à 75%.

EXPOSITIONS PATRIOTIQUES DE VIVRES

La Commission des Vivres du Canada a fait des arrangements pour donner des démonstrations de conservation des vivres aux expositions de Toronto, de Pembroke, de Québec, de London et d'Ottawa. On démontrera ce que le Canada a fait et ce qu'on lui demande de faire en ce qui concerne les approvisionnements de vivres pour les alliés.

CHEMIN DE FER TEMISCOUTATA HORAIRES depuis le 25 Juin 1917

WANTED Peeled Spruce and Balsam Pulpwood. Correspondence invited. Address : FRASER Limitée, Edmundston, N. B.

ON DEMANDE Bois de pulpe pelé dépinette et de sapin. Par correspondance. S'adresser à : FRASER Limitée, Edmundston, N. B.

A nos abonnés Nous faisons un appel à nos abonnés retardataires qui, pour la plupart, par simple négligence ne nous ont pas encore fait parvenir le petit montant de leurs redevances. Soyez bons et justes, ne nous faites pas attendre. Ces petites sommes sont nos seules ressources d'existence, elles nous sont indispensables pour le maintien de notre œuvre.

Ce que peut faire une petite annonce Une petite annonce, qui coûte 25c pour une insertion ou 50c, pour trois insertions peut : — Vous trouver des pensionnaires. — Louer la chambre que vous avez de libre. — Vous procurer un emploi.

ON MANGE PLUS DE POISSON Neuf représentants de ma chaudière de poisson en gros d'Ontario, ont vendu 8 500 000 livres de poisson pendant les cinq premiers mois de 1918 comparé à 5 000 000 de livres pendant la période correspondante de 1917.

Avi au Public L'Union donne la force TEMPS de GUERRE L'Union Mutuelle donne LA PROTECTION pour 20 ans et pour la vie A. P. LABBIE, Gérant. Union Mutual Life Insurance, Co.

A VENDRE Lapis géants des Flandres et Belges. S'adresser à : J. L. GAGNE, Ste Rose du Degel, P. Q.

S. LAPORTE PHOTOGRAPHE Seul agent pour le Madawaska de la CANADIAN KODAK Co. Kodak Autographic qui donne l'histoire de toutes vos poses Poudre à développer. Pellicules ou Films Albums. Boîte à développer. Assortiment complet pour les Amateurs. Liste de prix envoyé franco sur demande, aussi que Catalogue

AGRANDISSEMENT Portraits au Craquelé, Couleurs, Sépia Votre commande par la malle sera l'objet de notre meilleure attention S. LAPORTE, Photographe, EDMUNDSTON, N. B.

CALCO CALCO CULTIVATEURS LISEZ BIEN CECI Les départements d'agriculture recommandent fortement l'emploi du carbonate de calcium sur les terres : Parce qu'il contribue à l'assimilation de l'azote, Parce qu'il active la préparation des éléments essentiels aux plantes, Parce qu'il réchauffe le sol et en corrige l'acidité, Parce qu'il améliore la texture des terres fortes et argileuses, Le carbonate de calcium seul peut faire toutes ces choses.

EXTRAIT D'ANALYSE CHIMIQUE : Carbonate de Calcium . . . . . 98.41% Insoluble dans l'acide (sable, argile) . . 0.66% Oxyde de fer et alumine . . . . . 0.80% Carbonate de magnésium . . . . . 0.13% 100.00% PHYSIQUE : Quantité passant le tatis de 100 mailles au pouce . . . . . 99.59% (Demandez notre livret d'explications)

CHEVAUX J'ai reçu cette semaine un char de tres jolis Chevaux et Juments pour les chantiers Si vous êtes dans le marché pour quelque chose d'extra en chevaux venez me voir. J. W. HALL, Edmundston, N. B. Abonnez-vous au Madawaska

Cultivateurs lisez "Le Madawaska"

Bye-laws and regulations of the Edmundston sewerage system adopted September 10th A. D. 1918.

BE IT ENACTED AND ORDAINED BY THE TOWN COUNCIL OF THE TOWN OF EDMUNDSTON AS FOLLOWS :

1. The Town Council shall appoint a Superintendent of Sewers, Engineer or Inspector who shall be under the direction and control of the Sewer Committee of the Town Council, and shall receive such remuneration for his services as shall be determined by the Town Council.

2. The Superintendent of Sewers, Engineer or Inspector shall have general supervision of the Sewers and see that the same are kept in good order, and keep the Council informed as to the condition of the same, and see that all BYE LAWS and REGULATIONS are enforced. It shall be his duty to superintend the extension of the Sewer System of the Town. He shall flush out the system as often as required by the Council; and shall do and perform any and all other duties or directions which may at any time be prescribed or made by the Council.

3. All applications for connecting with the Common Sewers shall be made in writing, signed by the applicants, which shall specify the purpose for which the sewer is to be used, on forms to be supplied by the Town.

4. No person shall connect any private drain or sewer with the Common Sewers without a permit, in writing from the Town Clerk; and all persons to whom such permit shall be granted shall pay therefor the amount specified in the Schedule of Rates hereinafter mentioned, and shall, at his cost and expense, excavate and make such connection with the Common Sewers.

5. The Town Clerk, on application, is hereby authorized and empowered to grant permission in writing to persons to construct, at their own expense, private drains or sewers to connect with the Common Sewers built in any of the Public Streets, Highways or Private ways of the said Town; such permission to be subject to the approval of the Council, applying therefor shall comply with the Rules, Regulations and Bye-Laws of the Town in reference to excavating the streets; shall be responsible for damages or injuries caused to persons, animals or property by reason of any neglect or carelessness in the performance of the works permitted, and shall pay the amount specified in the Schedule of Rates hereinafter mentioned.

6. No person or persons shall make or construct any Drain or Sewers in or through any street, unless such person or persons shall have previously obtained a permit so to do from the Town Clerk.

7. All private Drains or Sewers connected to be connected with the Common Sewers shall be constructed and kept in order by the proprietors, respectively benefited by such private Drains or Sewers, but under the supervision of the Superintendent of Sewers, the Engineer or the Inspector appointed by the Town Council.

8. All persons opening or digging up any street or streets in as good a condition as they found them and to the satisfaction of the Street Committee; and in case such person or persons neglect or refuse to comply with the provisions hereof, then such person or persons shall for each and every offence be liable to a penalty of Twenty-Five Dollars and costs in connection therewith.

9. No person shall injure, break or remove any portion of any Receiving Basin, Covering Flag, Manhole, Vent Shaft, Gating or any other part or parts of the Common Sewers or Drains, or obstruct the mouth of any Common Sewers or Drains or obstruct the flow of water of any Common Sewers or Drains, or in any way or manner interfere with the Common Sewers or Drains of the Town of Edmundston.

10. All buildings under construction to be hereafter constructed along streets where the Common Sewers are installed, in the use of which buildings sewerage is required, shall be connected with the Common Sewers or Drains of the Town before such building or buildings are or are occupied by the owner or owner or by any tenant or tenants.

11. All persons who have cesspools in connection with their premises shall connect with the Common Sewers or Drains of the Town not later than the FIRST day of January A. D. 1920. After said date, all such persons shall pay the rates specified in these bye laws whether such connection is made or not.

12. All owners of premises with latrines or outside closets shall make connections with the Common Sewers or Drains not later than the Thirtieth day of June A. D. 1919. After said date, all such persons shall pay the rates specified in these bye-laws whether such connection is made or not.

13. All connections of private sewer drain already made with the Common Sewers or Drains of the Town shall be paid the rates specified from the date of such connection.

14. All person or persons or body corporate owning property situate on a street along which there may be a Common Sewer or Drain shall make connection with the same within the time specified in these bye-laws, and in case any person or persons or body corporate aforesaid shall not comply with the requirements of these bye-laws, then and in such case, the Town Council shall have the right to make such connection or connections and charge the expense thereof to such owner or owners' which said expense may be collected as a debt to the Town in any Court of competent jurisdiction.

15. The following shall be the rates to be charged for the entrance and use of the Common Sewers or Drains which shall be paid by the owner or owners of the premises served thereby, semi-annually hereafter in advance, on the First day of January and the First day of July in each and every year :

SCHEDULE OF SEWER RATES

Hotel \$ 18.00

Privately dwelling House, one family \$ 8.00

Each additional family, having sink and closet \$ 8.00

Boarding Houses with more than

for inspection and cleaning.

28. All traps shall be protected from siphonage or air pressure by special vent pipes of cast iron, galvanized wrought iron, or brass, of not less than that of the waste pipes which they serve. For water-closet traps they shall not be less than two inch bore for a length of thirty feet or less than three inch for more than thirty feet.

29. The special venting of the upper fixture may be omitted provided it is a water-closet and is located not more than three feet from the main ventilating stack.

30. Lead vent pipes may be used only when they are readily accessible for inspection, and in no case behind sheathing or within partitions.

31. Every water-closet or line of water-closets on the same floor shall be supplied with water from a tank or cistern and the flushing pipe shall not be less than one and one fourth inch diameter. Water-closets having earthenware traps shall be connected to soil pipes with a brass flange of floor plate soldered on the lead pipe. The water-closet shall be securely bolted to the floor plate with rubber gasket between of sufficient thickness to insure tight and solid joint.

32. No pan water-closet shall be fitted up in any building and no closet or other convenience shall be fitted up or used which allows the escape into the house of air or gas which has been confined in any part of it, or from the drain or soil pipe, or which allows the accumulation of filth in or about it.

33. Every water-closet located in a basement must be provided with a local vent. Such vent will be carried upward and into a heated flue or into a chicken chimney or in such other manner as the Superintendent, Engineer or Inspector, may direct.

34. All plumbing shall be tested by the water pressure in the presence of the Superintendent, Engineer or Inspector. Said test shall include all sewer, soil, waste or vent pipe, lead branches, traps and ferrules joints.

35. No premises which are unconnected and not being supplied with water from the Town Water Works System shall have the right, nor be allowed, to be connected with the sewerage system except by express permission in writing from the Town Clerk.

36. Whenever in these Bye-Laws and Regulations the words "Superintendent", "Engineer", or "Inspector" appear, they shall include assistant or acting superintendent, Engineer or Inspector, who shall have the same rights, prerogatives and duties as the Superintendent, Engineer or Inspector in their respective offices.

37. All persons who shall be guilty of any offence or breach of these Bye-Laws and Regulations shall, upon conviction before the Police Magistrate or any Justice or Justices of the peace having jurisdiction in this matter, forfeit and pay such fine as the Police Magistrate or Justice or Justices of the peace may impose of not less than Five Dollars and not more than Forty Dollars together with the cost of prosecution. Provided always that this section shall not apply to section eight of these Bye-Laws and Regulations provided for the infraction thereof.

38. These Bye-Laws and Regulations shall form and be considered a part of the contract with any person who has or shall have his or her premises connected with the Edmundston Sewerage System, and the fact of having connected with the said System shall be considered as expressing assent to and that of such person or persons to be bound thereby.

20. No lead, waste or vent pipe shall weigh less than the following, viz :

2 inch,	4 lbs.	per foot.
3 "	6 "	" "
4 "	9 "	" "
5 "	12 "	" "
6 "	20 "	" "
8 "	30 "	" "
10 "	40 "	" "
12 "	50 "	" "
14 "	60 "	" "
16 "	70 "	" "
18 "	80 "	" "
20 "	90 "	" "
22 "	100 "	" "
24 "	110 "	" "
26 "	120 "	" "
28 "	130 "	" "
30 "	140 "	" "

21. The following sizes of waste pipes for fixtures shall be used, viz :

For waste basin,	1 1/2 "	1 1/2 "
For a row of waste basins,	1 1/2 "	1 1/2 "
For waste basin overflows,	1 1/2 "	1 1/2 "
For one bath tub,	1 1/2 "	2 "
For bath tub overflows,	1 1/2 "	2 "
For wash tub, each tub,	1 1/2 "	2 "
For a set of tubs,	2 "	2 "
For kitchen sinks,	1 1/2 "	2 "
For each urinal,	1 1/2 "	2 "

22. No two or more houses or distinct buildings shall have a drain in common, except with the approval of the Sewer Superintendent, Engineer or Inspector, in writing. Each house or building shall have its own soil pipe and drain, and such soil or drain shall be so placed as to be always readily inspected without destruction of the walls of the building. The owner of the house or building shall be responsible for the proper connection of the plumber's work with the sewerage system. All such connections shall be made by one length of cast iron pipe extending horizontally from the inside face of the foundation wall of the building.

23. There shall be suitable clean-outs at all angles of horizontal pipes when the same are possible, and at the foundation walls in direct line with the house sewers, and at other such points as the Superintendent, Engineer or Inspector shall direct. Brass screw clean-outs shall be used and all cleanouts shall be accessible.

24. The soil pipe of every building shall be open and uniform in size and carried to a height of not less than two feet above the roof thereof, and not less than five feet above the top of any opening in the same or any other building which is situated within the distance of fifteen feet. All branches of soil or waste pipe which are fifteen feet or more in length, shall be continued at the same size through the roof, or they may be otherwise connected with the main soil pipe by an inverted Y branch, a point above the highest fixture in the building. A pipe which is less than three inches in diameter and is to be carried through the roof or outside of the building from a point at least one foot before passing through shall be enlarged to a diameter of not less than three inches.

25. All iron pipes upon passing through the roof shall be made water-tight with 4 lbs. sheet lead. Iron pipes used in plumbing shall be coated inside and outside with coal tar pitch applied hot or with some equivalent substance approved by the Superintendent, Engineer or Inspector. Joints shall be made with oakum and molten lead thoroughly corked and made tight, and in no case shall putty, parly or cement of any kind be allowed. Connections of lead pipes with iron pipes shall be made of heavy brass ferrules and corked to the iron, the lead pipes to be attached to the ferrules by a round wiped soldered joint. All joints made of solder shall be full wiped joints.

26. Every water fixture having a waste pipe connected with the sewer shall be furnished with a separate and suitable trap, placed as near as possible to the fixtures that it serves, provided that were a sink and waste tray or basin, or bath tub and wash bowl come in contact with each other, one round trap will be permitted. The waste pipe from the trap in such cases shall be at least one size larger than the inlet pipes. A suitable grease trap shall be connected with the kitchen sink in every hotel, restaurant, public cooking establishment, or such other places as may be required by the Superintendent, Engineer or Inspector. This and all other traps shall be so placed that they may be easily accessible

LA SANTÉ DE LA FEMME C'EST LA SAUVEGARDE DE LA NATION

LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME DU DOCTEUR JOSEPH LARIVIERE.

LE RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME DU DOCTEUR JOSEPH LARIVIERE.

L'objet de la philanthropie et du médecin consciencieux est de soulager la souffrance. Les remèdes qui soulagent la souffrance sont toujours appréciés de celui qui découvre de tels remèdes à droit aux plus hauts honneurs. Depuis quelques années, une grande variété de remèdes ont été découverts, lesquels sont tous le résultat d'études et recherches sérieuses. Parmi ces remèdes, il en est un que a obtenu du public une faveur toute spéciale :

C'EST le RÉGULATEUR de la Santé de la Femme

MESDAMES Savez-vous ce qu'est le Régulateur de la Santé du Docteur Larivière ?

Vous n'en savez rien si vous êtes en mauvaise santé; si votre visage est pâle, jaune ou étié; si vous n'avez rien de vos yeux sont cercés de noir et de larmes; si vous n'avez rien de votre appétit et éprouvez des douleurs de lassitude, palpitations du cœur, débilite, accélération du pouls, échauffement de la peau, hystérie, épaulement du système, débilite nerveuse, mélancolie, etc., etc., si vous n'en connaissez rien si vous ne l'avez jamais essayé; c'est l'ami des dames et l'ennemi de toutes les maladies.

Toute femme malade devrait faire usage du RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME DU DOCTEUR LARIVIERE. Il est toujours efficace et est à juste titre appelé L'AMI DE LA FEMME. Il prévient les désordres du système nerveux, troubles si fréquents chez les femmes qui souffrent de FAIBLESSE FEMININE. Si une femme veut gagner du poids, se guérir des maladies communes à son sexe et jouir d'une bonne santé tous les jours de sa vie, nous lui conseillons de prendre une bouteille. C'est un tonique sans égal pour les nerfs, qui apporte la joie et fait disparaître la mélancolie. Une cuillerée à soupe du RÉGULATEUR, prise avant chaque repas donne de la force, apaise les douleurs, donne de l'appétit et facilite la digestion. De fait, c'est le meilleur Régulateur du CŒUR, de l'ESTOMAC, du FOIE et des ROGNONS.

Pour la Constipation Prenez Toujours LES PILULES POUR LA FEMME DU Dr LARIVIERE.

SMOKE TACKETTS T & B

Myrtle Cut T & B

LE MANITOBA DEMANDE DE L'AIDE

A cause des pluies abondantes, le besoin se fait aujourd'hui sentir de moissonneurs dans le Manitoba. Il faudrait environ 9000 moissonneurs additionnels pour rentrer les moissons, d'après un rapport reçu à la Commission des Vivres du Canada. La province elle-même pourra fournir environ 4000 hommes, et il faudra donc que 5000 hommes viennent du dehors.

A VENDRE

Un moulin à gasoline, 7 forces, un moulin à battre, (Champion américain), une scie ronde pour scier le bois. Le tout sera vendu à très bon marché.

S'adresser à

IRENE RINGUETTE, 35 4<sup>e</sup> p. Edmundston, N. B.

SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX

Gros flocons, — En vente partout.

SHERBROOKE P. Q.

Fabricant aussi les Poudres Nerveuses de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.

A VENDRE

Une maison avec magasin, très bon centre de commerce et grand terrain pour cultiver, à un prix raisonnable.

S'adresser à

Mde WILLIAM HADDAD, 35 4<sup>e</sup> p. Clair Station, N. B.

AVIS

J'informe le public que j'ouvrirai à l'ancien poste de M. John B. Savard une épicerie de tout premier ordre où j'invite le public acheteur à venir faire une visite et obtenir satisfaction.

Mde LEONARD RAYMOND, Rue Canada Edmundston, N. B.

A Vendre

Un Clavignaphe Oliver en parfait ordre avec caractère français à prix réduit. Aussi une Encyclopédie (25 vols) et un set de 15 volumes Histoire Universelle (en anglais) le tout à bon marché. S'adresser au MADAWASKA. 21-j. n. o.

Chevaux ! Chevaux !

Les amateurs de bons et de beaux chevaux trouveront chez moi, à des conditions faciles, et à des prix les plus bas pour la qualité, chevaux de voiture et chevaux d'ouvrage.

J'aurai toujours ce qu'il y a de mieux sur le marché

Avant d'acheter ailleurs, ne manquez pas de venir visiter mes étables.

SATISFACTION GARANTIE

J'ai une grande expérience dans ce commerce et les chevaux que j'importerai au Madawaska seront des chevaux choisis.

Venez voir pour vous-mêmes

JOS. TETU, Rue St-François, EDMUNDSTON, N. B.

"LE MADAWASKA"

Journal Hebdomadaire - EDMUNDSTON, N. B.

TARIF D'ABONNEMENTS - Payable strictement d'avance

Table with 4 columns: Duration (Un an, Six mois), Region (CANADA, ETRANGER), and Price (\$1.00, 50c, \$1.50, 0.75).

TARIF DES ANNONCES

Announcements: légales, première insertion, la ligne... 15 ct; par insertion subséquente, la ligne... 10 ct.

NOTES LOCALES

Mde A. M. Chamberland de Grand Falls est en visite chez sa mère, Mde Vve Joseph Dionne.

M. Lavocat Max D. Cormier est revenu hier d'un voyage d'affaires à St Jean, N. B.

L'exhibition agricole pour la paroisse de St Hilaire aura lieu le 2 octobre dans la salle des Forestiers.

M. Jean B. Piste Michaud, notaire, magistrat de police et de mariage, a été nommé à St Jean, N. B.

Dimanche soir, à la brasserie centrale de Saint Hilaire, il y aura une partie de cartes au profit des "Chez nous" des soldats.

Un garçon qui se fait apprendre le métier d'imprimeur n'a qu'à s'adresser au bureau du "Madawaska".

Anderson, N. B.

An assembly for organization purposes in favor of the "Chez-Nous" of our soldiers overseas.

On Monday night there was held at Mr. Alexis C. Levesque's store, under the auspices of the Knights of Columbus, an assembly for the purpose of organizing a committee for collection, and to appoint a Secretary and a Treasurer.

Chairman: Mr. Robert Lynch. Committee: J. B. Senechal, Jos. B. Michaud, J. B. Chouinard, J. E. Dupere, John Roy and Alphonse Lavoie.

After good wishes were given to the collectors, for their success, the assembly was brought to a termination.

L. B. SOMERS, Secretary. Octave Senechal, Robt. Lynch, Narcisse Pelletier, Alfred Malenfant, and Isidore Cyr.

Le Fort de Chambly

Le dernier numéro du "PASSE-TEMPS (612) contient HUIT morceaux de musique dont voici les titres :

- Le Fort de Chambly, chant patriotique avec refrain en duo. - 2. Le Petit Concert Canadien sur l'air de "minuit, Chretien" (avec musique). - 3. Les Diables Bleus, sur l'air de "Mont z toujours". - 4. Air de Valse, valse inédite pour le piano. - 5. Albertina, pour flûte, mandoline et guitare. - 6. Sur mon beau lac, mélodie nouvelle, paroles et chant. - 7. La Vie, musique inédite sur un poème célèbre. - 8. Le Vieux Méridien, chansonnette comique.

Aussi: Nos Martyrs Canadiens, récit dramatique de Gaston Charles et Causerie sur la marseillaise, par Benjamin Sulte.

En vente partout, 5 sous le numéro; par la poste 6 sous. Abonnement, un an Canada, \$1.50; Etats-Unis, \$2.00. Adresse: LE "PASSE-TEMPS, 16 Craig Est, Montreal.

Timber Sale

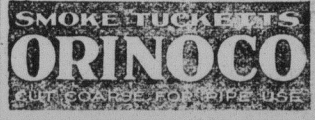
The lands which were advertised for sale on the 24th of September, 1918, and postponed, will now be held at the Crown Land Office, Fredericton, on THURSDAY, the THIRD day of October, 1918, commencing at 10 o'clock noon under the following conditions, viz:

Berths to be sold on a straight stumpage bid rate per thousand superficial feet, the exact rate of which will be announced at the time of sale conveying the right to cut and carry away the merchantable timber as advertised for the term ending August 31st, 1919.

Ten percent of the bid stumpage price on the estimated quantity of merchantable timber standing on the berth to be paid as each berth is sold.

The lands to be sold embrace in all about four hundred square miles as advertised in the Royal Gazette September 18th, 1918.

For further particulars, printed estimates of the timber on each block, plans, etc., apply to the Deputy Minister, Crown Land Office, Fredericton, N. B.



A VENDRE

Un auto "Ford", modèle 1916, en bonne condition, 4 bons "tires", 2 tubes "spare", "Shock absorbers", "Tool Box", "spot light". Le tout pour \$375.00. Une vraie chance pour quiconque veut un auto à bon marché.

S'adresser à FRED DAYTON, Edmundston, N. B.



AVIS

AUX CITOYENS DES ETATS-UNIS AU CANADA

Par les Règlements de la Convention du service militaire des États-Unis, approuvés par le Gouverneur en Conseil le 20 août 1918, LES CITOYENS DE SEXE MASCULIN DES ETATS-UNIS AU CANADA, DES AGES ALORS SPECIFIES DANS LES LOIS DES ETATS-UNIS, qui prescrivent le service militaire obligatoire, non compris ceux qui ont obtenu l'exemption diplomatique, SONT RENDUS SUJETS ET ASTREINTS AU SERVICE MILITAIRE AU CANADA, ET ONT DROIT A L'EXEMPTION OU A LA LIBERATION DE CE SERVICE SOUS LE REGIME DES LOIS ET DES REGLEMENTS DU CANADA.

ÉTATS-UNIS OÙ RETOURNER AUX ETATS-UNIS; et CEUX QUI, pour quelque raison, DEVIENNENT SUBSEQUEMMENT SUJETS AU SERVICE MILITAIRE AU CANADA, ONT TRENTE JOURS À COMPTER DE LA DATE OU ILS ONT ENCOURU cette obligation, pour exercer pareil choix. Il est également stipulé par la Convention que les certificats d'exemption diplomatique peuvent être accordés dans ces périodes de choix ci-dessus. TOUT CITOYEN DES ETATS-UNIS A QUI S'APPLIQUENT CES REGLEMENTS DOIT SE PRESENTER AU REGISTRAIRE sous le régime de la Loi du Service Militaire, 1917, POUR LA PROVINCE OU LE DISTRICT dans lequel il se trouve, en la manière prescrite par les règlements, DANS LES DIX JOURS APRES L'EXPIRATION DE SA PERIODE D'OPTION, et SERA PASSIBLE DE PEINE S'IL MANQUE sans excuse raisonnable DE SE PRESENTER AINSI.

LES CITOYENS DES ETATS-UNIS dans la catégorie ci-dessus qui étaient AU CANADA LE 30 JUILLET 1918, ONT SOIXANTE JOURS À COMPTER DE CETTE DATE POUR CHOISIR ENTRE S'ENGAGER OU S'ENROLER DANS LES FORCES DES

RÈGLEMENTS

3. TOUT CITOYEN DES ETATS-UNIS DES AGES PRÉSENTÉMENT SPÉCIFIÉS DANS LES LOIS DES ETATS-UNIS prescrivant le service militaire obligatoire, mais non compris ceux qui sont sujets à l'exemption diplomatique, DANS LES DIX JOURS APRES L'EXPIRATION DU DÉLAI FIXÉ PAR LA CONVENTION durant lequel le gouvernement des États-Unis peut lui délivrer un certificat d'exemption diplomatique, DEVRA DÉCLARER FIDÈLEMENT AU REGISTRAIRE, PAR LETTRE RECOMMANDÉE et d'une écriture bien lisible, son nom au long, son occupation et la date de sa naissance, mentionnant aussi s'il est célibataire, marié ou veuf, et dans ce dernier cas, s'il a un enfant vivant; aussi, si marié, la date de son mariage; puis son lieu de résidence et son adresse ordinaire au Canada; et, s'il réside dans une ville ou une localité où les rues sont nommées et les maisons numérotées, le nom de la rue et le numéro de la maison; ou s'il réside dans un autre endroit, le numéro du lot et la concession, la section, le township et le méridien, ou autre description précise permettant de connaître son lieu de résidence, eu égard à la coutume dans la localité où il réside; ET SI, SANS EXCUSE RAISONNABLE, IL NÉGLIGE DE FAIRE CETTE DÉCLARATION en la manière et

avec les détails ci-dessus mentionnés et dans le délai susdit, il DEVIENDRA COUPABLE D'UNE OFFENSE ET PASSIBLE SUR CONVICTON SOMMAIRE D'UNE AMENDE N'EXCÉDANT PAS CINQ CENTS DOLLARS ET D'EMPRISONNEMENT pour une période n'excédant pas six mois, et de plus d'une AMENDE DE DIX DOLLARS POUR CHAQUE JOUR APRES LE DÉLAI FIXÉ pour l'enregistrement, pendant lequel il continue de n'être pas enregistré.

4. TOUT CITOYEN DES ETATS-UNIS QUI A OBTENU L'EXEMPTION DIPLOMATIQUE, bien qu'il ne soit pas autrement sujet aux présents règlements, DOIT DANS LES DIX JOURS APRES QUE CETTE EXEMPTION A ÉTÉ ACCORDÉE EN FAIRE AU REGISTRAIRE UNE DÉCLARATION VÉRIDIQUE, de la même manière et avec les mêmes détails prescrits à l'article précédent; il doit de plus inclure dans sa déclaration les détails exacts et complets de son certificat d'exemption diplomatique. LA NÉGLIGENCE OU L'OMISSION SANS EXCUSE RAISONNABLE de se conformer aux prescriptions du présent article CONSTITUE UNE OFFENSE PASSIBLE, DE LA MÊME MANIÈRE, DES PEINES PRÉVUES à l'article précédent.

Emis par le ministère de la Justice, Branche du Service Militaire.



Here is a very neat and Smart Style

but for a correct idea of Our Style Offering you ought to see our Full Display of models

We have every style in vogue, together with a wealth of beautiful fabrics that in sure to appeal to you, no matter what your taste may be.

Ordering your Clothes to Measure will compensate you in many ways in return for the time consumed in having them specially cut and made for you.

Popular Prices

D. A. Bouchard & Co. MADAWASKA, MAINE.

CESSEZ DE GASPILLER LE SUCRE

Environ un tiers du sucre qui se consomme à la maison, sert au thé ou au café. Si on laisse une moyenne d'une demi-cuillerée à thé de sucre non fondu dans le fond de chaque tasse des douze millions de tasses de thé, de café et de chocolat qui ne consomment chaque jour en Canada, le gaspillage équivaldrait à 120,000 lbs de sucre par jour.

"Êtes-vous capable d'économiser du sucre 'CHEZ-VOUS?' demande la Commission des Vivres du Canada.

LE MOYEN LE PLUS SAGE.

"Si le fait d'avoir des vivres à bon marché 'AUJOURD'HUI' signifie moins ou pas de vivres DE MAIN c'est là faire un calcul d'aliéné. La stabilisation des prix des denrées est à la longue plus importante que des réductions fictives d'occasion." - Sir William Goode, Officier de Liaison du Ministère des Vivres d'Angleterre avec l'Administration des Vivres des États-Unis et la Commission des Vivres du Canada.

LES FEMMESSUR LES FERMES

"Je suis maintenant converti à l'idée de l'utilité pratique des femmes sur les fermes." - Dr. G. C. Greelman, Ministre de l'Agriculture d'Ontario et président du Collège d'agriculture d'Ontario, à Guelph.

NOURRIR 500,000 SOLDATS

"Avant la guerre" a déclaré M. H. B. Thompson, président de la

Notice of Importance to Automobile Manufacturers

Dealers and Buyers

Realizing the acute situation regarding the fuel and steel supply for manufacturing war munition, an influential delegation representing the Automobile manufacturers of the United States, voluntarily offered to reduce their automobile producing 50%; devoting 20% of their production to war munitions.

This offer has evidently been refused as the United States War Trade Board has ruled they must be on 100% War Productions by January 1st, next.

If you contemplate purchasing a motor car within the next five years, consider the situation carefully and protect your own interest.

Although there has been an advance announced since the present stock was shipped, you still have an opportunity to buy at the old price, while the present stock lasts.

There will be advances this fall and the indications are that new cars will be at a premium next season.

Creighton & Ridley, Woodstock H. H. Hatfield, Hartland M. L. Wright, Perth Bertelsen & Burgess, Grand Falls McCain & Trafford, East Florenceville Arthur Drost, Bath J. W. Hall, Edmundston

F. O. CREIGHTON, District Distributor

Commission des Vivres du Canada, mie qui a été effectuée dans ce produit, ce pays est capable d'exporter assez de bœuf pour nourrir une armée de 500,000 soldats au front. Cultivateurs lisez "Le Madawaska"